

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL du SIAVM le 24 Septembre 2012

Etaient présents : MME HUGO-SIMON Isabelle, MATHIEU Catherine, MM BOUSSET Jean-François, CARRIERE Jean-Pierre, GERARDIN Daniel, GONNESSE Roger, GODEFROY J.M, NICOD Jean-Pierre.

- Mr VICQ E. donne pouvoir à Mr GONNESSE R.

La séance est ouverte à 18h00 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CARRIERE.

Secrétaire de séance : Sandra PAYA

## Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte-rendu
- Dysfonctionnements des infrastructures et réseaux - Autorisation d'ester en justice
- Attribution du marché - Déconnexion des fosses septiques à Malleloy
- Remplacement des suppléants de la Commission d'Appel d'Offres
- Travaux rues de la Grive et de Morey à Malleloy - Demande de subvention au Conseil Général
- Elimination des ECP
- Travaux rues de Morey et de la Grive - Etude
- Questions diverses

## Ajout de délibération

M. le Président demande à l'assemblée délibérante si elle accepte de rajouter à cet ordre du jour le point suivant :

7 - Souscription au contrat cadre et participation du SIAVM à la garantie maintien de salaire des agents

Le Conseil Syndical, à l'unanimité, accepte cet ajout.

## **1 - Approbation du dernier compte-rendu**

Monsieur le Président demande au Conseil s'il y a des remarques sur le dernier compte-rendu du 21 juin 2012 :

Mr GERARDIN fait remarquer que son absence était excusée à la dernière réunion et que cela n'apparaît pas sur le compte rendu.

Aucune autre remarque n'a été faite.

## **2- Dysfonctionnements des infrastructures et réseaux - Autorisation d'ester en justice**

Mr le Président explique aux membres du bureau qu'un mémoire concernant tous les dysfonctionnements des postes de relevage, DO, Station d'épuration et réseaux (transport et collecteurs) a été élaboré et envoyé au service juridique de l'assurance en juin. Suite à cela, une réunion a été organisée avec Mr Charles LEBERT Inspecteur de la protection juridique des assurances Groupama et Egis Eau (le maître d'œuvre) le 02 août dernier. La position d'Egis concernant leur responsabilité ou l'éventualité d'un engagement sur la prise en charge de certains dysfonctionnements était attendue pour mi-septembre. Dans l'intervalle, rendez-vous a été pris avec un avocat pour définir des suites à donner si un accord amiable n'était pas trouvé. Vu, le courrier d'Egis du 31 août déclinant sa responsabilité, une voie judiciaire semble inévitable. Malgré tout, une dernière tentative amiable va être engagée. Me TADIC va demander à Egis d'organiser une réunion contradictoire avec toutes les entreprises concernées. Mais il y a très peu d'espoir que cela aboutisse.

C'est pourquoi Mr le Président demande aux membres du conseil d'envisager la voie judiciaire et de délibérer sur cette option. Si cette voie est retenue, il demande d'avoir un soutien pour la préparation du dossier qui s'avère être une tâche fastidieuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, autorise Mr le Président à ester en justice auprès du tribunal administratif, désigne Me TADIC pour défendre les intérêts du syndicat, autorise Mr le Président à signer tous les documents s'y rapportant et le charge du suivi du dossier.

Arrivée de Mme Catherine CHONÉ à 18h25

## **3 - Attribution du marché - Déconnexion des fosses septiques à Malleloy**

L'appel d'offre du marché de déconnexion des fosses septiques à Malleloy a été publié le 13 juillet dernier. La date limite de réception des offres était le 20 août à 12h.

Le Commission d'appel d'offres s'est réunie le 27 août pour l'ouverture des plis.

Deux entreprises ont répondu. Dont voici le détail :

Entreprise	Prix HT par unité	Montant forfaitaire HT pour 70 ouvrages
AMEXA (Faulx)	1811.00 €	126 770 €
René CAILLOUX (Arnaville)	3 312.30 €	231 861 €

Suite à l'analyse de la CAO et selon les critères retenus dans le dossier de consultation des entreprises, c'est l'offre de l'entreprise AMEXA de Faulx qui a été retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, décide d'entériner le choix de la Commission d'Appel d'Offres, d'attribuer le marché de déconnexion des fosses septiques à l'entreprise AMEXA, charge Mr le Président à signer tous les documents s'y rapportant. Les membres du bureau qui sont issus de Malleloy sont chargés du déroulement de cette opération.

#### **4 - Remplacement des suppléants à la commission d'appel d'offres**

Suite au départ de Mr CHRISTOPHE Roland et au décès de Mr BERNANOSE, il convient de renouveler ces deux suppléants de la Commission d'Appel d'Offres dont les titulaires sont : Mrs JP. CARRIERE, D. GERARDIN, R. GONESSE et JM. GODEFROY.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical sous la Présidence de Mr Jean-Pierre CARRIERE, à l'unanimité, élit, Mme CHONÉ Catherine et Mr NICOD Jean-Pierre comme représentants suppléants à la CAO.

#### **5 - Travaux rues de la Grive et de Morey à Malleloy - Demande de subvention Conseil Général et maison du département**

Vu le lancement des études en cours, vu les travaux de collecte programmés rues de la Grive et de Morey à Malleloy, vu que ces travaux permettront d'éliminer une grande partie des Eaux Claires Parasites sur ce secteur en même temps que d'installer le système de collecte, Mr le Président propose à l'assemblée de faire une demande de subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du fond de solidarité urbain ainsi qu'à la maison du département (Territoire du Val de Lorraine).

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, autorise Mr le Président à déposer ces demandes de subvention auprès du Conseil général de Meurthe et Moselle et de la maison du département et à signer tous les documents s'y rapportant.

## **6 - Elimination des ECP- Etude, subvention et travaux Faulx et Malleloy**

Suite à l'étude faite par BEPG en 2011 pour localiser et quantifier les ECP, Mr RABY et Mr BEDEL de l'agence de l'eau ont expliqué que pour l'élimination des arrivées d'eaux claires sur les deux communes, il faudrait commander une étude pour avoir un aperçu des travaux à effectuer et une estimation de leurs montants. L'élimination des eaux claires parasites est une demande impérative de l'agence et une nécessité pour une meilleure qualité de traitement des eaux usées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, accepte de lancer cette étude, de faire au préalable une demande d'aide sur le projet auprès de l'agence de l'eau, autorise Mr le Président à signer tous les documents s'y rapportant et charge Mr le Président du suivi de ce dossier.

## **7 - Souscription au contrat cadre et participation du SIAVM à la garantie maintien de salaire des agents**

Mr le Président rappelle la délibération du 1<sup>er</sup> décembre 2011, chargeant le Centre de Gestion de Meurthe et Moselle de lancer un appel d'offres en vue de souscrire pour le compte du Syndicat un contrat-cadre permettant aux agents territoriaux de bénéficier d'une garantie maintien de salaire en cas d'absence prolongée pour raisons de santé, le passage à demi traitement s'effectuant après 90 jours d'arrêt maladie continus ou discontinus. Au terme de la procédure de mise en concurrence, le Centre de gestion, par délibération en date du 20/09/2012, a sélectionné la proposition de la MNT. En conséquence, le Centre de gestion a conclu avec la MNT une convention de participation entrant en vigueur le 01/10/2012 pour une durée de six ans.

Mr le Président informe le conseil que le Syndicat peut participer financièrement à la cotisation de garantie maintien de salaire de ses agents et présente une simulation. Cette participation représentant obligatoirement un montant unitaire en € par agent, il propose de le fixer à 8 €/agent. Il précise également que ce contrat ne peut pas être souscrit individuellement par agent, la totalité des agents devant y adhérer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical, à l'unanimité, accepte d'adhérer à la convention de participation souscrite par le CDG54 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 pour la garantie "incapacité temporaire de travail" et décide de participer financièrement à la cotisation de garantie maintien de salaire de ses agents à hauteur de 8 € par agent. Il charge Mr le Président à signer tous les documents s'y rapportant.

## **8 - Travaux rues de Morey et de la Grives à Malleloy - Etudes**

5 entreprises ont répondu pour les études géotechniques et les levés topographiques, celles qui ont été retenues (critère prix) sont :

- Etudes géotechniques : GINGER CEBTP : Parc St Jacques II - 13, rue Albert Einstein - 54350 MAXEVILLE - Montant HT 1 600 €
- Levés topographiques : GEODATIS : 5, rue Isabey - 54000 NANCY - Montant HT 3895 €

En attente des suites.

## 9 - Questions diverses

- Une réunion avec Mr RABY et Mr BEDEL de l'Agence de l'Eau a eu lieu le jeudi 06 septembre. Mr BEDEL est chargé de l'instruction et du suivi des dossiers du SIAVM à la place de Mr RABY. Un point a été fait sur les dossiers en cours.
- L'opération de déconnexion des fosses septiques sur la commune de Faulx arrive à son terme. Il reste 3 travaux programmés, ensuite la demande du solde de la subvention sera faite auprès de l'agence de l'eau.

Fin de séance à 19h05